



Scannez pour déclarer un événement indésirable

CHARTRE DE CONFIANCE POUR LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES

L'amélioration continue de la qualité et de la sécurité est au cœur de nos missions afin que nos Instituts de Formation garantissent la qualité de la formation des apprenants.

L'établissement est engagé dans une démarche de qualité et gestion des risques. Dans ce cadre, les instituts de formation du CHU de Saint-Etienne mettent en œuvre des démarches de retour d'expérience basées sur le signalement d'évènements indésirables et permettent la mise en place d'actions préventives et/ou correctives. **Ainsi, tout évènement déclaré offre une opportunité d'amélioration de la qualité de la formation des apprenants.**

Chaque étudiant/ élève et intervenant doit déclarer toute expérience pouvant affecter la sécurité des activités à travers la fiche d'évènements indésirables.

L'objectif de toute déclaration d'évènement indésirable n'est jamais de dénoncer ni de juger, mais de maintenir la qualité au sein des instituts. Cette déclaration permettra d'identifier des facteurs explicatifs, de limiter la probabilité de réapparition de la situation et de favoriser la culture du risque chez chaque protagoniste.

Déclarer des évènements indésirables, c'est contribuer à l'amélioration continue des formations.

Pour favoriser cette dynamique, l'établissement s'engage à ne pas entamer de procédure disciplinaire à l'encontre d'un déclarant. Ce dernier ne pourra être sanctionné pour avoir rédigé une fiche d'évènements indésirables sauf en cas de manquement délibéré ou répété aux règles de sécurité ou de bonnes pratiques.

« Evènement déclaré par tous = qualité de formation pour tous »

Isabelle GOUTAUDIER

DIRECTRICE DES SOINS
INSTITUT DE FORMATION DES CADRES
DE SANTE

Nathalie GIRAUDET

DIRECTRICE DES SOINS
INSTITUTS DE FORMATION INITIALE
ET CLINIQUE IFSI-IFA-IFAS

Ces formations sont autorisées par la région Auvergne Rhône-Alpes qui concourt à son financement.